

Présentation d'INCA au Comité des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations prébudgétaires

À propos d'INCA

INCA fournit avec ferveur un soutien communautaire, de l'information et une représentation nationale aux Canadiens aveugles ou ayant une vision partielle afin de s'assurer qu'ils ont la confiance, les compétences et la possibilité de se réaliser pleinement dans la société. Comme notre organisme a été fondé en 1918, nous amorçons notre 100^e année d'activité et nous célébrons un siècle de service visant à changer la vie des personnes et la société dans son ensemble.

Notre travail – et notre incidence – revêt de nombreux aspects. Par l'entremise de Réadaptation en déficience visuelle Canada, un nouveau fournisseur de services de santé géré par INCA, nous offrons des services de réadaptation personnalisée conçus pour que la personne qui a perdu la vue puisse regagner son autonomie, sa sécurité et sa mobilité. Parallèlement, les autres services communautaires d'INCA donnent aux Canadiens aveugles ou ayant une vision partielle la possibilité de mener une vie pleine et entière, et de nous amener vers un monde plus inclusif.

Réponses aux questions soulevées dans le cadre de la consultation prébudgétaire

1. Quelles mesures fédérales aideraient les Canadiens à être plus productifs?

Pour que les Canadiens soient plus productifs, des mesures fédérales doivent être adoptées afin qu'ils puissent avoir un accès égal aux débouchés. Pour que les Canadiens soient plus productifs, que ce soit en milieu de travail, à la maison ou lors d'activités culturelles ou récréatives, les droits fondamentaux doivent être respectés. Cela comprend le droit de lire et l'accès à la littérature, ce qui se révèle parfois difficile pour les Canadiens aveugles, ayant une vision partielle ou incapables de lire les imprimés. Les voyants ont accès à des bibliothèques et à des librairies pour consulter des ouvrages. Ce qui n'est pas le cas pour les Canadiens aveugles, ayant une vision partielle ou incapables de lire les imprimés. L'accès à la littérature est essentiel pour mener une vie pleine et satisfaisante. Il est plus difficile pour les personnes qui n'ont pas accès au contenu publié de réussir leurs études, de s'ouvrir sur la culture et d'intégrer le marché du travail.

Les Canadiens aveugles, ayant une vision partielle ou incapables de lire les imprimés dépendent des documents en médias substitués pour lire. Il peut s'agir de documents en braille, de livres audio DAISY sur CD ou de documents électroniques accessibles. On dénombre au Canada près de trois millions de personnes aveugles, ayant une vision partielle ou incapables de lire les imprimés, mais seulement une fraction du matériel imprimé est disponible sur support de remplacement. Il s'agit d'une situation désavantageuse pour les Canadiens qui ne peuvent pas accéder aux imprimés traditionnels. Plus de 5 000 nouveaux romans et livres non romanesques sont publiés chaque année au Canada – mais les éditeurs canadiens ne sont pas tenus par la loi de proposer ces livres sur support de remplacement. L'écart grandit chaque année entre les imprimés conventionnels et les documents en médias substitués disponibles, et les modèles de production actuels qui reposent sur les subventions ou les dons de charité limitent la capacité de combler cet écart. Il est nécessaire de trouver une meilleure solution qui permettra aux Canadiens d'avoir accès à la littérature, peu importe le format.

En juin 2016, le projet de loi C-11, *Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur*, a reçu la sanction royale. Le projet de loi C-11 met en œuvre le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès intégré à des publications internationales. Le Canada a été le 20^e pays à ratifier le Traité de Marrakech, ce qui l'a assujéti au droit international. À cet égard, le Canada a maintenant l'obligation d'assurer que la littérature accessible continue d'être produite au Canada, et dans les deux langues officielles.

Le Canada doit réaliser que les obligations à l'égard du Traité de Marrakech ne seront pas seulement bénéfiques aux Canadiens aveugles, ayant une vision partielle ou incapables de lire les imprimés, elles le seront également partout dans le monde et pour le gouvernement canadien. Le Traité de Marrakech permettra d'accroître le nombre de nouveaux livres et de nouvelles publications disponibles dans des formats que les Canadiens pourront lire. L'accès intégré aux publications internationales accessibles permet aux personnes de lire des livres et des publications dans une langue autre que le français ou l'anglais. Les lecteurs dans le monde entier, en vertu du Traité de Marrakech, ont accès à des milliers de livres publiés par les auteurs canadiens dans les deux langues officielles. Le Canada, par la mise en œuvre du Traité de Marrakech, démontre son leadership sur la scène internationale en s'attaquant à la pénurie de livres accessibles. Cette intervention aide en particulier les pays en voie de développement et les pays les moins développés qui sont signataires du Traité. Enfin, pour le gouvernement du Canada, la mise en œuvre raffermir le désir de « consolider la création, la découverte et l'exportation de contenu canadien » et « d'accroître l'intégration et la participation des Canadiens qui ont un handicap ou des limitations fonctionnelles ».

Actuellement, INCA, un organisme de bienfaisance, est le principal producteur de livres accessibles au pays. Bien que le gouvernement fédéral ait accordé des subventions pour maintenir la production de livres accessibles, le rythme est intenable. En tant qu'organisme de charité aux ressources limitées, INCA ne peut assumer le coût total de la production des livres accessibles. Il faudrait trouver une solution durable à long terme si nous voulons que le gouvernement fédéral joue un rôle en assurant l'accès universel à la littérature. INCA continue de recommander que le gouvernement fédéral crée un groupe de travail composé d'intervenants communautaires pour élaborer une vision à long terme pour assurer ce service indispensable dans le but de créer une réelle équité pour les Canadiens incapables de lire les imprimés.

2. Quelles mesures fédérales aideraient les entreprises canadiennes à être plus productives et concurrentielles?

Les entreprises canadiennes peuvent devenir plus productives et concurrentielles en facilitant l'accès et en permettant que de nouvelles approches et idées soient exprimées et entendues. Une façon d'y parvenir est d'engager des personnes handicapées, particulièrement les Canadiens qui sont aveugles ou ayant une vision partielle. Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité, plus de 470 000 Canadiens en âge de travailler sont atteints d'une déficience visuelle. Cependant, le taux d'emploi des Canadiens atteints d'une déficience visuelle est de 37 % comparativement à 79 % pour les personnes ne souffrant d'aucun handicap. Ce faible taux d'emploi indique qu'il y a une représentation minimale de Canadiens aveugles ou ayant une vision partielle en milieu de travail.

Le gouvernement fédéral peut jouer un rôle dans l'abolition des obstacles à l'emploi pour les Canadiens aveugles ou ayant une vision partielle. Le gouvernement fédéral devrait encourager l'embauche de Canadiens aveugles ou ayant une vision partielle. En collaborant avec INCA, le gouvernement fédéral peut dissiper les mythes à propos des employés ayant un handicap, notamment en ce qui a trait aux mesures d'adaptation, à la santé et à la sécurité et au taux d'absentéisme. L'un des principaux obstacles à l'emploi est l'attitude des employeurs et le manque de compréhension des capacités des personnes aveugles ou ayant une vision partielle. Un récent sondage Ipsos Reid démontre que le tiers des Canadiens ne savent pas comment agir face à des personnes aveugles ou ayant une vision partielle dans un environnement de travail. De plus, 70 % des employeurs canadiens devant deux candidats entièrement qualifiés pour l'emploi choisiront le candidat voyant au détriment du candidat aveugle. Il faut changer les attitudes, et le gouvernement fédéral peut commencer l'amorce de ce changement.

INCA a lancé un programme de soutien professionnel qui vise à accroître le nombre de travailleurs aveugles ou ayant une vision partielle. Ce programme permettra aux participants d'acquérir les compétences préalables à l'emploi et les compétences en maintien de l'emploi nécessaires aux employés aveugles ou ayant une vision partielle pour réussir au travail. INCA collaborera avec les organismes communautaires qui sont des experts dans la rédaction de curriculum vitæ et en techniques de recherche d'emploi, tout en traitant « sur place » ces habilités ou ces problèmes reliés à la cécité comme l'autonomie sociale et la divulgation. Dans le cadre de ce programme, nous travaillerons avec les employeurs pour élaborer un programme pédagogique visant à démontrer que les connaissances, les compétences et les aptitudes démontrées par les personnes ayant une perte de vision sont non seulement égales à celles de leurs collègues voyants, mais peuvent également améliorer le travail d'équipe. Le gouvernement fédéral pourrait contribuer au succès de ce programme en s'associant à INCA. De plus, la sensibilisation de ce programme auprès du public pourrait être avantageuse.

Au bout du compte, les Canadiens aveugles ou ayant une vision partielle, une fois engagés, apportent des perspectives nouvelles et différentes à une entreprise ou à un employeur. Des façons différentes de penser et de travailler peuvent aider à améliorer des systèmes et des processus et à innover. L'avantage d'embaucher des personnes handicapées est que les outils et les pratiques d'accessibilité n'aident pas un seul employé, mais tous les employés.